

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 79-23 du 7 Février 1979

chargeant le Camarade Issifou  
BOURAIMA, Ministre de la Santé  
Publique, de l'intérim du Cama-  
rade Adolphe BIAOU, Ministre de  
la Fonction Publique et du Travail,  
pour compter du 6 Février 1979.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation  
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N°76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du  
Gouvernement modifié par le décret N°78-173 du 6 Juillet 1978;

VU le décret N°76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services  
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-  
butions des membres du Gouvernement et le décret N°78-174 du 6  
juillet 1978 qui l'a modifié,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Pour compter du 6 Février 1979, le Camarade Issifou  
BOURAIMA, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du  
**Ministre** de la Fonction Publique et du Travail pendant l'absence du  
Camarade Adolphe BIAOU.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 7 Février 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Ampliations : PR 4 CC du PRPB 4 MSP-MEPT 6 Autres Ministères 13  
SGG 4 SPD 2 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses Sections 4 - JORPB 1